



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 7 octobre 2024 à 21h10 à la Salle communautaire du 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - M. Guillaume Giroux
Siège #2 - M. Richard Bisson
Siège #3 - M. Alexandre Dubuc-Ringuette
Siège #4 - Mme Patricia René
Siège #5 - M. Sylvain Garant
Siège #6 - Mme Émilie Legras

Est/sont absents:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Alexandre Dubuc-Ringuette. Madame Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Alexandre Dubuc-Ringuette, maire suppléant, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2024-10-178

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Déneigement des cours municipales
- 4 - Étude pour la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services incendie
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2024-10-179

3 - Déneigement des cours municipales

ATTENDU le besoin de faire déneiger les cours municipales à contrat;

ATTENDU la réception de deux soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guillaume Giroux et adopté à la majorité, de choisir Danielle Paré et Guy Dubreuil pour le déneigement des cours municipales.

ADOPTÉE

2024-10-180

4 - Étude pour la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services incendie

ATTENDU la réception de l'offre de services pour l'étude d'opportunité concernant le regroupement de services incendies avec les municipalités d'East Broughton, Sacré-Coeur-de-Jésus et Adstock.



N° de résolution
ou annotation

2024-10-181

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement, de mandater la municipalité d'East Broughton pour signer la soumission de l'étude et d'accepter de payer les frais de façons partagés entre les municipalités intéressées.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement, que la séance soit levée à 21h25.

ADOPTÉE

Je, Alexandre Dubuc-Ringuette, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Dubuc-Ringuette
Maire suppléant

Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, M. Bernard Caouette directeur général et greffier-trésorier intérimaire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton.

Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière